

PLAN D'ACTION DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

2026-2027



Rédaction

Direction générale des politiques d'emploi, de la planification et du marché du travail
Secteur de l'emploi
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

Direction générale des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le présent plan d'action peut être consulté sur le site du gouvernement du Québec : [Québec.ca](https://www.quebec.ca).

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026
ISBN : 978-2-555-04609-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2026

TABLE

DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. SERVICES PUBLICS D'EMPLOI.....	2
2. CONTEXTE DU MARCHÉ DU TRAVAIL	4
3. PLAN D'ACTION 2026-2027	6
ENJEU 1 La bonne lecture des besoins actuels et futurs du marché du travail, essentielle à une prise de décision éclairée	6
ENJEU 2 Des interventions pertinentes pour une réponse adaptée aux besoins diversifiés des personnes sans emploi et des employeurs qui font face aux défis liés à la main-d'œuvre.....	7
ENJEU 3 L'efficacité du partenariat, un intrant incontournable au bon fonctionnement des services publics d'emploi.....	12
4. INDICATEURS DE RÉSULTATS ET CIBLES ANNUELLES	13
5. BUDGET D'INTERVENTION.....	15

LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

GRAPHIQUE 1 Taux d'emploi selon le groupe d'âge, ensemble du Québec, 2000 à 2025 (en pourcentage)..... 5

GRAPHIQUE 2 Taux de chômage selon le groupe d'âge, ensemble du Québec, 2000 à 2025 (en pourcentage)..... 5

TABLEAU 1 Indicateurs de résultats ciblés, résultats précédents et cibles 2026-202714

TABLEAU 2 Budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail (en millions de dollars) – Sources de revenus 2026-2027 15

TABLEAU 3 Répartition 2026-2027 du budget du volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail (en milliers de dollars)16

MOT DU MINISTRE



La capacité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à faire preuve d'agilité et à tenir compte des particularités régionales en matière d'employabilité représente une force et un facteur de réussite pour le développement et la prospérité du Québec.

À cet égard, les services publics d'emploi jouent un rôle essentiel dans l'économie québécoise en offrant un accompagnement adapté aux réalités de chaque région. Le Plan d'action 2026-2027 des services publics d'emploi a pour objectif de guider les interventions en la matière afin de répondre aux besoins du marché du travail.

Dans le contexte actuel, marqué par l'incertitude créée par les tensions commerciales, nous entendons agir afin d'atténuer les répercussions de la conjoncture internationale sur les travailleuses, les travailleurs et les entreprises. Avec nos partenaires, nous assurons une veille active de la situation dans le but de bien cerner les conséquences potentielles de ces tensions et de déployer rapidement les mesures appropriées.

Par ailleurs, la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs et les changements technologiques obligent les entreprises à renouveler leurs approches et à innover en vue d'atteindre leurs objectifs. Les efforts se poursuivent donc pour que les employeurs continuent de s'adapter aux transformations du marché du travail et rehaussent leur productivité. Pour ce faire, ils devront miser sur le développement des compétences de leur personnel ainsi que sur l'évolution de leurs pratiques de gestion des ressources humaines.

Parallèlement, la clientèle des programmes d'assistance sociale et les personnes plus éloignées de l'emploi demeurent au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi nous continuons de soutenir des interventions visant particulièrement les personnes qui font face à des obstacles à l'emploi et pour lesquelles un accompagnement est essentiel à une intégration durable au marché du travail.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce plan d'action et qui ont à cœur le succès des services publics d'emploi. Je tiens aussi à saluer l'engagement du personnel du Ministère ainsi que celui de nos partenaires, qui favorisent tous deux la croissance de l'économie du Québec.

Jean-François Simard
Ministre de l'Emploi et ministre responsable
de la région de la Capitale-Nationale

INTRODUCTION

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale vise à accroître la participation de toutes et tous au développement social et économique. À cette fin, son Plan stratégique 2023-2027 définit trois grands objectifs pour les services publics d'emploi :

- Intégrer en emploi les personnes ayant bénéficié d'une aide de ces services.
- Accroître la proportion des prestataires des programmes d'assistance sociale qui se maintiennent en emploi après avoir participé aux interventions des services publics d'emploi.
- Aider les entreprises à adapter leurs pratiques de gestion des ressources humaines aux réalités actuelles du marché du travail.

Le Plan d'action 2026-2027 énonce les enjeux relatifs aux services publics d'emploi ainsi que les orientations, les objectifs et les principales actions qui permettront de poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique 2023-2027 du Ministère, tout en gardant le cap sur l'atteinte des cibles visées.

1. SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Les services publics d'emploi sont diversifiés :

- Des services universels d'emploi, notamment des services d'accueil, de placement et d'information sur le marché du travail, sont accessibles à l'ensemble de la population.
- Les services spécialisés offerts aux individus sont adaptés aux besoins des personnes qui sont à la recherche d'un emploi ou confrontées à des obstacles à l'emploi et qui nécessitent un accompagnement soutenu.
- Les services offerts aux employeurs et à la main-d'œuvre ont pour objectifs le développement des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines.

En facilitant l'accès à l'emploi et en accompagnant les employeurs dans leurs démarches visant à offrir des milieux favorables à l'intégration et au maintien en emploi, les interventions des services publics d'emploi ont pour effet de réduire la durée de chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté. De plus, elles favorisent l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises, qui font évoluer leurs pratiques de gestion de la main-d'œuvre et contribuent au développement des compétences de leurs travailleuses et travailleurs.

Des services accessibles partout au Québec

Les services publics d'emploi sont offerts dans les bureaux de Services Québec, lequel est responsable de l'accès simplifié aux services gouvernementaux sur l'ensemble du territoire québécois. Ces services sont disponibles en libre-service ou avec assistance, dans les bureaux de Services Québec ou de ses partenaires, en mode téléphonique ou en ligne. En continuité avec les orientations nationales et afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de résultats ciblés du plan d'action annuel, les directions générales de Services Québec réalisent une planification de leurs activités en fonction des enjeux et des priorités régionales et locales. Cette gestion décentralisée permet d'adapter les services aux réalités et aux besoins de chaque territoire. Le budget d'intervention des services publics d'emploi est ainsi réparti entre ces directions, auxquelles sont rattachés les 136 bureaux de Services Québec.

Le partenariat : une assise des services publics d'emploi

L'approche partenariale des services publics d'emploi fait en sorte que le Plan d'action tient compte des défis et des enjeux relevés par les acteurs du marché du travail, issus de tous les horizons et représentés dans les instances de la Commission des partenaires du marché du travail.

Le Ministère effectue ses interventions en matière d'emploi en partenariat avec d'autres ministères et un grand réseau de collaborateurs, tels que des organismes à vocation économique, des organismes spécialisés en employabilité, des établissements scolaires et des centres de formation, dans un esprit de complémentarité.

Imposition de tarifs douaniers et incertitude économique : des défis qui requièrent de l'agilité

Le Plan d'action 2026-2027 des services publics d'emploi repose sur les informations connues au moment de son élaboration.

Les tensions commerciales continuent de créer de l'incertitude pour les entreprises ainsi que pour les travailleuses et travailleurs québécois, notamment dans certains secteurs davantage ciblés par les tarifs. Ce contexte accentue la pression sur la compétitivité des entreprises et exige une capacité d'adaptation accrue.

Jusqu'à maintenant, le marché du travail québécois s'est montré généralement résilient. Néanmoins ce contexte a un impact sur l'économie et l'emploi. Depuis 2025-2026, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, avec l'appui de la Commission des partenaires du marché du travail, effectue une vigie active de la situation. Cette surveillance permettra de déployer rapidement des mesures afin de renforcer la résilience du Québec et de limiter les effets sur le marché du travail.

À l'automne 2025, le gouvernement fédéral a annoncé l'augmentation temporaire, pour trois ans, des transferts aux provinces et territoires pour soutenir les travailleuses et travailleurs les plus touchés par les droits de douane et les perturbations commerciales. La conclusion, en mars 2026, de l'Entente modifiant l'Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail et l'Entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail, en appui aux secteurs d'activité touchés par le contexte international, permettra au Ministère d'accroître son intervention, afin d'atténuer les impacts des droits de douane sur la main-d'œuvre. Cette bonification permettra de répondre aux besoins du marché du travail dans les secteurs touchés par les droits de douane, dont les industries du bois d'œuvre, de l'acier et de l'aluminium, ainsi que dans les autres secteurs dépendants de la demande américaine et dans ceux avec une forte demande de main-d'œuvre.

2. CONTEXTE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le marché du travail est demeuré résilient et ses grands indicateurs près des records historiques en 2025, mais il a évolué de façon hésitante et contrastée, dans un contexte marqué par les tensions commerciales avec les États-Unis. Dans l'ensemble, l'emploi a progressé, mais les tendances de l'emploi à temps plein et des heures travaillées étaient à la baisse durant l'année.

Le taux d'emploi de la population des 15 à 64 ans a légèrement augmenté, passant de 77,3 % à 77,4 %, soit le deuxième taux le plus élevé jamais atteint au Québec après celui de 2023, et le plus élevé parmi les provinces canadiennes pour une cinquième année consécutive. Une hausse plus importante du taux d'activité explique la hausse du taux de chômage, qui est passé de 5,3 % à 5,6 %, mais qui demeure cependant inférieur à ce que le Québec a connu entre 1976 et 2017.

La situation des jeunes de 15 à 24 ans, qui s'était détériorée en 2024 par rapport aux records de 2023, tend à se stabiliser en 2025. Leur taux de chômage a augmenté légèrement, soit de 9,5 % à 9,7 %, mais demeure le plus faible parmi les provinces canadiennes pour une cinquième année consécutive (13,8 % dans l'ensemble du Canada). D'autres groupes de la population ont vu leur taux d'emploi atteindre un sommet en 2025. C'est le cas des personnes âgées de 65 à 69 ans, des personnes immigrantes ayant obtenu la résidence permanente depuis moins de 5 ans et des personnes âgées de 25 à 64 ans détenant au plus un diplôme d'études secondaires.

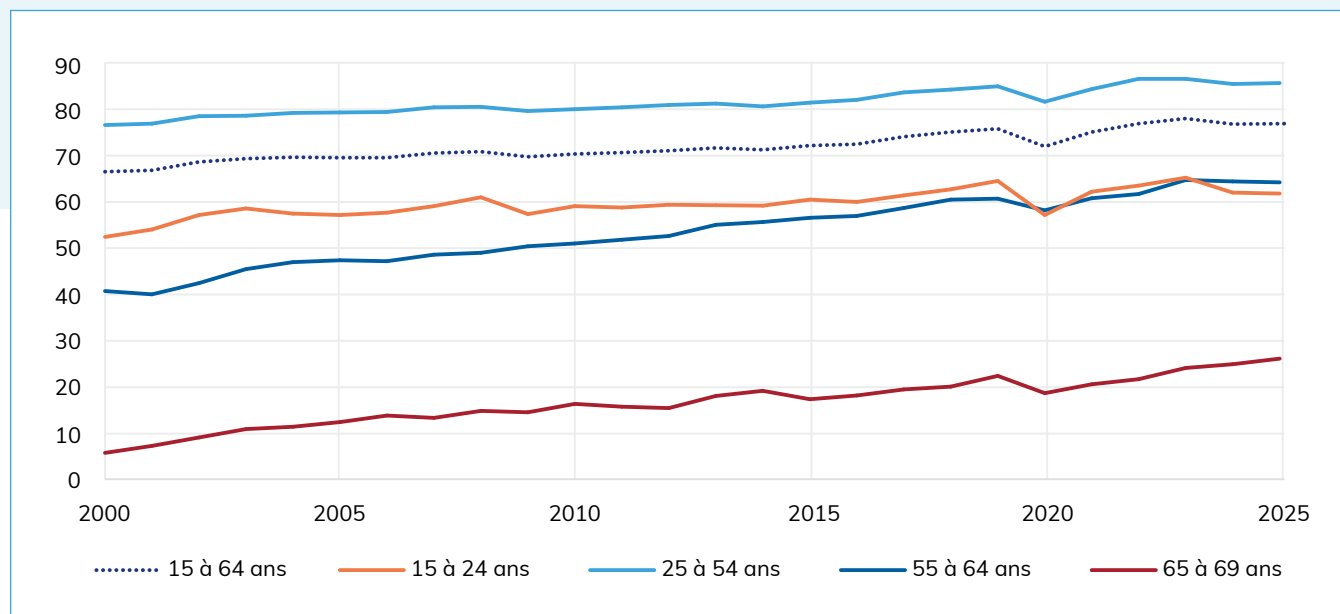
Le Québec se trouve maintenant davantage en situation de rareté de main-d'œuvre, limitée à certains secteurs et à certaines régions, qu'en situation de pénurie. Le nombre de postes vacants a continué à diminuer, et le nombre de personnes au chômage par poste vacant a augmenté (2,5 personnes au troisième trimestre de 2025 contre moins d'une personne entre la fin de 2021 et le début de 2023).

Entre 2019 et 2024, les entreprises du Québec ont par ailleurs accru leur productivité de 1,2 % par année, dépassant les entreprises de chacune des autres provinces (moyenne de 0,3 % par année au Canada). Toutefois, malgré ces progrès, le retard de productivité du Québec sur les pays les plus avancés demeure.

La relation commerciale avec les États-Unis devrait continuer de marquer l'économie en 2026-2027. Dans la mesure où cette relation ne se détériore pas, le ministère des Finances du Québec s'attend, à l'instar des principales institutions financières, à ce que la faible croissance de la population limite la création d'emplois, qui demeurerait toutefois suffisante pour réduire le chômage au cours des prochaines années.

GRAPHIQUE 1

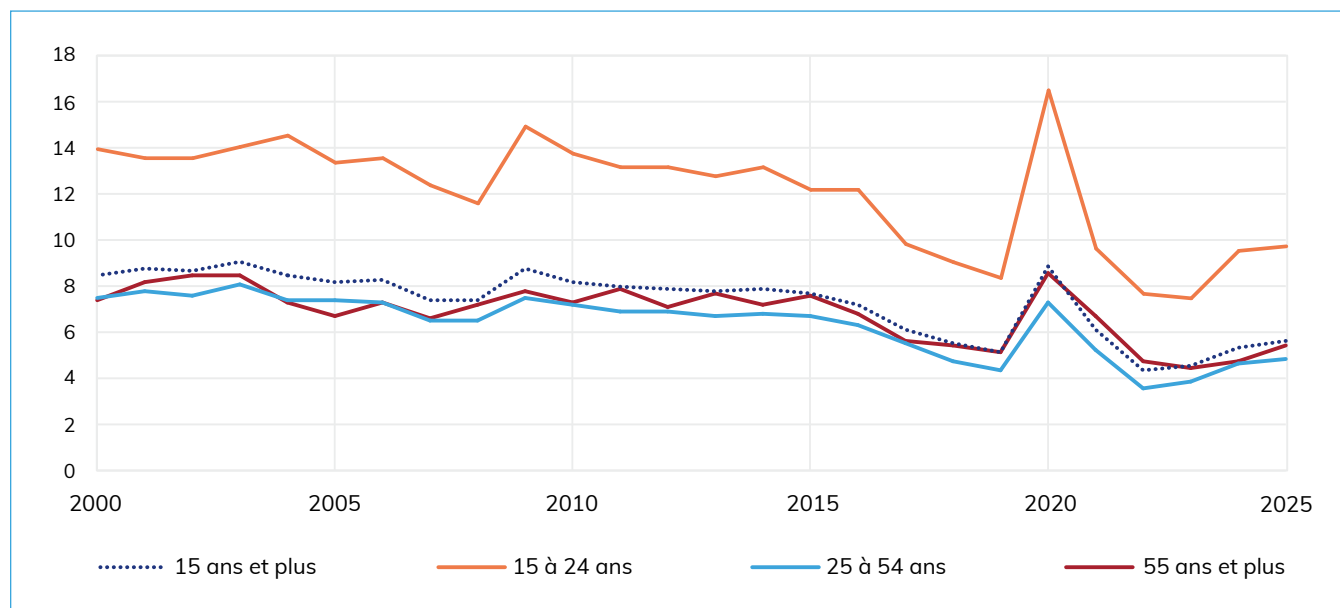
Taux d'emploi selon le groupe d'âge, ensemble du Québec, 2000 à 2025
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada. [Tableau 14-10-0327-01 Caractéristiques de la population active selon le genre et le groupe d'âge détaillé, données annuelles.](#)

GRAPHIQUE 2

Taux de chômage selon le groupe d'âge, ensemble du Québec, 2000 à 2025
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada. [Tableau 14-10-0327-01 Caractéristiques de la population active selon le genre et le groupe d'âge détaillé, données annuelles.](#)

3. PLAN D'ACTION 2026-2027

ENJEU 1

La bonne lecture des besoins actuels et futurs du marché du travail, essentielle à une prise de décision éclairée

ORIENTATION 1

Approfondir l'analyse de la dynamique et des besoins du marché du travail en lien avec les clientèles et les secteurs d'activité économique pour lesquels l'intervention est la plus pertinente

Objectif 1

Documenter et faire connaître la dynamique et les besoins du marché du travail

Actions

- Assurer une veille du contexte international et de ses possibles répercussions sur le marché du travail québécois, en vue d'une réponse agile des services publics d'emploi.
- Produire et communiquer de l'information sur le marché du travail accessible au grand public et aux intervenants en employabilité, par exemple des bulletins sur le marché du travail et sur les postes vacants au Québec et dans les régions ainsi que des diagnostics sur les besoins de main-d'œuvre par profession.
- Rassembler et analyser l'information liée aux stratégies et aux priorités gouvernementales.
- Collaborer avec la Commission des partenaires du marché du travail et son réseau de partenaires, dont le pôle d'expertise en information sur le marché du travail, pour assurer une veille prospective des besoins actuels et futurs en matière de compétences et de développement de la main-d'œuvre.
- Analyser les défis liés aux changements du marché du travail, notamment ceux associés à la transformation numérique, dont l'utilisation de l'intelligence artificielle, à la transformation énergétique et à la transition vers une économie plus verte.
- Suivre l'évolution des bassins de personnes sans emploi susceptibles d'intégrer le marché du travail et de bénéficier des services publics d'emploi, et diffuser de l'information à ce sujet.

ENJEU 2

Des interventions pertinentes pour une réponse adaptée aux besoins diversifiés des personnes sans emploi et des employeurs qui font face aux défis liés à la main-d'œuvre

L'Approche d'intervention auprès des individus et le Parcours

L'agente ou l'agent d'aide à l'emploi dispose de deux principaux outils pour accompagner adéquatement la clientèle. D'abord, l'Approche d'intervention est le mode privilégié pour cerner les besoins de la personne, évaluer ses compétences et définir son degré d'éloignement du marché du travail, pour favoriser son intégration ou sa réintégration en emploi. Ensuite, le Parcours est un processus d'accompagnement assorti d'activités, lesquelles sont convenues entre l'agente ou l'agent d'aide à l'emploi et la personne, dans le cadre de sa démarche vers l'emploi.

L'Approche d'intervention auprès des entreprises

Par cette approche, le personnel des services aux entreprises évalue les défis que l'entreprise doit relever en matière de gestion des ressources humaines et de développement des compétences, afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi des travailleuses et des travailleurs et d'accroître la productivité. Cette approche est soutenue par un processus de résolution de problèmes qui prend en compte la situation de l'entreprise, la réalité du marché du travail et les objectifs des services publics d'emploi.

ORIENTATION 2

Outiller les personnes prêtes à intégrer le marché du travail en leur fournissant une aide d'appoint

Objectif 2

Outiller les personnes prêtes à intégrer le marché du travail

Actions

- Faire connaître les services universels d'emploi accessibles à l'ensemble de la population et lui permettant d'accéder à de l'information sur le marché du travail, à des offres d'emploi publiées sur le site Québec emploi ou à de l'information pertinente disponible dans la section Emploi de Québec.ca.
- Proposer une aide aux personnes prêtes à occuper un emploi et qui peuvent bénéficier d'un service ponctuel dans leurs démarches de recherche d'emploi (ex. : aide à la rédaction d'un curriculum vitae ou à la recherche d'emploi).
- Offrir aux demandeurs d'assurance-emploi référés par le gouvernement fédéral des conseils pour faciliter leur intégration en emploi, notamment des sessions d'information sur le marché du travail et sur les services d'emploi offerts à la population.

ORIENTATION 3

Agir de façon soutenue auprès des personnes ayant des obstacles à l'emploi, pour lesquelles un accompagnement est essentiel à l'intégration durable sur le marché du travail

Clientèle visée

- Les interventions les plus soutenues visent les personnes éloignées du marché du travail. Les obstacles auxquels elles sont confrontées peuvent être liés à leurs caractéristiques personnelles, à la profession visée ou aux particularités du marché du travail.
- Les priorités nationales et régionales sont prises en compte afin d'identifier les interventions des services publics d'emploi qui permettront de réduire ces obstacles.

Objectif 3

Joindre et mettre en mouvement les personnes éloignées du marché du travail

Actions

- Définir et déployer les meilleures stratégies visant à joindre les personnes sans emploi confrontées à des obstacles à l'emploi et nécessitant un accompagnement.
- Intervenir de façon renforcée auprès des personnes qui font une demande d'aide financière de dernier recours, notamment celles visées par le Programme objectif emploi, et auprès des personnes déjà prestataires d'une aide financière qui présentent des caractéristiques favorables à leur intégration au marché du travail et qui sont prêtes à entreprendre un parcours vers l'emploi.
- Créer des occasions de rapprochement du marché du travail pour la clientèle des programmes d'assistance sociale qui bénéficie d'un accompagnement personnalisé visant l'insertion ou la participation sociale.
- Promouvoir les services publics d'emploi auprès des prestataires de la solidarité sociale qui ont des contraintes sévères à l'emploi et qui sont prêts à intégrer un emploi adapté à leur situation, notamment les personnes handicapées.

Objectif 4

Développer l'employabilité par le recours aux services ayant le plus de répercussions sur l'intégration et le maintien en emploi

Actions

- Évaluer le profil et les besoins des clientèles (compétences, obstacles à l'emploi, capacité à entreprendre une démarche) afin d'identifier les activités les plus pertinentes pour favoriser leur intégration et leur maintien sur le marché du travail.
- Soutenir le développement des compétences des personnes sans emploi et des personnes à risque de perdre leur emploi, en adéquation avec les besoins du marché du travail.
- Offrir un accompagnement en approche globale aux personnes ayant besoin d'une intervention soutenue, avec la collaboration des organismes spécialisés en employabilité.
- Soutenir la qualification des personnes sans emploi et le développement des compétences des travailleuses et des travailleurs, en particulier dans les secteurs stratégiques et à forte demande de main-d'œuvre.
- Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle mesure Jeunes en mouvement vers l'emploi, qui permet de joindre les jeunes âgés de 16 à 30 ans et de leur donner la possibilité de développer les compétences nécessaires à leur intégration socioprofessionnelle et d'acquérir une expérience de travail.
- Mettre en œuvre les engagements du Ministère inscrits dans les stratégies et les plans d'action gouvernementaux et ministériels ciblant des clientèles spécifiques, tels que la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées et la Stratégie ministérielle d'insertion socioprofessionnelle des Premières Nations et des Inuit.

Objectif 5

Soutenir la persévérance aux mesures et la réussite des parcours

Actions

- Valider, en amont de la formation, le choix de carrière, notamment par le recours à une démarche d'orientation professionnelle.
- Collaborer avec les partenaires pour favoriser la persévérance, particulièrement dans la Mesure de formation de la main-d'œuvre, notamment par l'accompagnement des personnes les plus susceptibles de ne pas compléter leur participation.
- Assurer le maintien en emploi des personnes ayant bénéficié d'une aide, en particulier la clientèle des programmes d'assistance sociale, et poursuivre le déploiement des services de maintien en emploi offerts aux personnes ayant besoin d'un accompagnement, notamment avec la collaboration des organismes spécialisés en employabilité.
- Assurer le suivi et l'accompagnement des personnes qui demeurent sans emploi suivant une participation à une mesure ou à une activité des services publics d'emploi.

ORIENTATION 4

Soutenir les employeurs, en particulier ceux issus des secteurs priorités par le gouvernement, qui font face à des défis liés à la main-d'œuvre, d'adaptation aux transformations du marché du travail et de productivité

Entreprises visées

Les employeurs qui ont à relever des défis liés à la main-d'œuvre, notamment

- ceux qui sont touchés directement ou indirectement par les droits de douane et les changements sur le marché mondial;
- ceux issus des secteurs stratégiques et à forte demande de main-d'œuvre priorités par le gouvernement;
- ceux issus de tous les secteurs d'activité
 - qui posent des gestes en vue de stimuler leur productivité (développement des compétences, modification à l'organisation du travail, etc.),
 - qui se trouvent dans un contexte de transformation numérique ou de transition verte.

Les particularités régionales sont également prises en compte afin d'identifier des priorités pour l'intervention auprès des employeurs.

Objectif 6

Intervenir de façon proactive auprès des entreprises et des secteurs pour lesquels des besoins ont été ciblés

Actions

- Adopter une approche proactive auprès des entreprises issues des secteurs visés à l'échelle nationale et régionale en mettant notamment en œuvre un plan comprenant une approche ciblée.
- Valoriser l'accompagnement réalisé dans le cadre des services-conseils offerts par le personnel des services aux entreprises du Ministère.
- Appuyer les employeurs dans la réorganisation du travail, l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et l'implantation de solutions innovantes pour faire face aux enjeux de main-d'œuvre.
- Promouvoir auprès des employeurs les programmes de qualification volontaire, par le biais d'interventions ciblées auprès des entreprises qui bénéficient des mesures d'emploi.
- Aider les entreprises à remplir leurs obligations en matière de qualification professionnelle obligatoire liées à l'exercice de certains métiers ou de certaines fonctions, afin d'assurer la protection du public ainsi que celle des travailleuses et des travailleurs.
- Renforcer la concertation interministérielle et la collaboration avec les partenaires afin d'assurer un continuum de services cohérent pour les entreprises.

Objectif 7

Rehausser la productivité des entreprises par le biais d'interventions auprès de la main-d'œuvre

Actions

- Accompagner les entreprises qui s'engagent dans une démarche d'amélioration de la productivité ou de transition numérique ou verte soutenue par le Ministère.
- Poursuivre les activités du Parcours productivité – main-d'œuvre et les grands projets visant le développement des compétences de la main-d'œuvre.
- Encourager le développement des compétences technologiques et environnementales des gestionnaires pour renforcer leur aptitude à évaluer les changements requis et à intégrer de nouvelles technologies.
- Agir en complémentarité et en collaboration avec les autres ministères et partenaires pour rehausser les compétences des travailleuses et travailleurs faiblement qualifiés, notamment en littératie, en numératie et en littératie numérique.
- Promouvoir les programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, qui ont pour objectif de développer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre, et également faire connaître les promoteurs qui mettent en œuvre des projets de formation.

ENJEU 3

L'efficacité du partenariat, un intrant incontournable au bon fonctionnement des services publics d'emploi

ORIENTATION 5

S'appuyer sur la mobilisation et la concertation des partenaires du marché du travail et des parties prenantes de la prestation de services pour atteindre les objectifs des services publics d'emploi

Objectif 8

Travailler de concert avec les partenaires pour atteindre les objectifs

Actions

- Soutenir les travaux de la Commission des partenaires du marché du travail et ceux de son réseau de partenaires (comités sectoriels de main-d'œuvre, comités consultatifs, conseils régionaux des partenaires du marché du travail et Conseil emploi métropole) pour obtenir une lecture concertée des enjeux liés au marché du travail et des besoins auxquels font face les individus et les entreprises et trouver les solutions les plus appropriées pour y répondre.
- Maintenir la relation partenariale avec les organismes spécialisés en employabilité afin que leur prestation de services réponde adéquatement aux besoins déterminés par les services publics d'emploi et poursuivre la collaboration afin d'implanter des allègements administratifs.
- Renforcer la concertation dans les territoires affichant une plus faible vitalité économique, afin de trouver des solutions adaptées aux besoins des personnes et du marché du travail.
- Favoriser l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées en poursuivant la collaboration avec les entreprises adaptées ainsi qu'en soutenant les organisations qui offrent des contrats d'intégration au travail.
- Collaborer avec les ministères et les établissements de formation, notamment pour les services offerts à la clientèle référée par le Ministère vers une formation et pour l'intégration en emploi une fois la formation complétée.

4. INDICATEURS DE RÉSULTATS ET CIBLES ANNUELLES

Les services publics d'emploi se sont dotés d'une série d'indicateurs de résultats ciblés qui sont interreliés et qui témoignent globalement de l'atteinte des objectifs du Plan d'action.

Dans son *Rapport annuel de gestion 2026-2027*, le Ministère rendra compte publiquement des résultats de ces indicateurs.

TABLEAU 1

Indicateurs de résultats ciblés, résultats précédents et cibles 2026-2027

INDICATEURS DE RÉSULTATS CIBLÉS	RÉSULTATS 2024-2025	2025-2026		2026-2027
		CIBLES	RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2025 (RÉSULTATS ATTENDUS ESTIMÉS AU 31 MARS 2026)	CIBLES ^(C)
1. Proportion des personnes ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation (ensemble de la clientèle) ^(A)	51,8 %	58,5 %	49,7 %	60,0 %
2. Nombre de participants de l'assurance-emploi ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation	65 771	52 000	48 623 (57 408)	52 000
3. Proportion des participants de l'assurance-emploi ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation	54,6 %	56,5 %	52,3 %	52,0 %
4. Nombre de clients des programmes d'assistance sociale ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation	16 588	16 000	14 123 (15 664)	15 700
5. Proportion des clients des programmes d'assistance sociale ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation ^(A)	37,2 %	45,0 %	36,5 %	46,0 %
6. Proportion de participants aux interventions des services publics d'emploi des programmes d'assistance sociale s'étant maintenus en emploi pour une période d'au moins six mois suivant un retour en emploi ^(A, B)	64,6 %	77,0 %	65,7 %	78,0 %
7. Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dont le Nombre de nouveaux participants au Programme d'apprentissage en milieu de travail	4 231	4 653	ND	4 653
	----	----	----	----
	4 080	4 300	3 123 (3 935)	4 300
8. Proportion d'entreprises aidées par les services publics d'emploi dans les activités et les secteurs priorités	47,5 %	40,0 %	51,2 %	42,0 %
9. Proportion d'employeurs ayant amélioré leur gestion des ressources humaines après une intervention des services publics d'emploi ^(A)	90,1 %	83,0 %	89,7 % (nov. 2025)	85,0 %
10. Proportion d'employeurs ayant amélioré les compétences de leurs travailleurs après une intervention des services publics d'emploi ^(A)	86,5 %	87,0 %	90,2 % (nov. 2025)	88,0 %

A. Indicateurs du Plan stratégique 2023-2027.

B. Le résultat est mesuré six mois suivant la date de retour en emploi. Ainsi, le résultat est connu chaque année après le 31 décembre de l'année suivante.

C. L'exercice de préparation du Plan d'action des services publics d'emploi prévoit la possibilité de réviser au mois de septembre les cibles établies.

5. BUDGET D'INTERVENTION

Le volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail est consacré au financement des mesures et des programmes dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Les sommes proviennent des transferts du gouvernement fédéral en vertu des ententes de transfert sur le marché du travail et de crédits accordés par le gouvernement du Québec. En 2026-2027, le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail, destiné au financement des mesures d'emploi pour les individus et les entreprises, s'élève à 1 022,6 millions de dollars.

Le tableau 2 présente les sources de revenus du budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail, et le tableau 3 présente la répartition initiale du budget.

TABLEAU 2

**Budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail
(en millions de dollars) – Sources de revenus 2026-2027**

Sommes provenant du Québec	268,7
Sommes provenant du Canada	
Entente sur le développement du marché du travail (EDMT)	525,6
Bonification de l'EDMT 2025-2028 (entente Tarifs douaniers)	65,2
Entente sur le développement de la main-d'œuvre	140,5
Stratégie emploi et compétences jeunesse et Fonds d'intégration pour les personnes handicapées	22,7
Total – Volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail	1 022,6

TABLEAU 3**Répartition 2026-2027 du budget du volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail (en milliers de dollars)**

Budgets centralisés	
Intervention sectorielle	20 664,5
Conseil emploi métropole	1 000,0
Unités centrales du Secteur de l'emploi	1 900,9
Cotisations à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et à la Commission de la construction du Québec	233,7
Total - Enveloppe centralisée	23 799,1
Budgets centralisés destinés aux activités des directions générales de Services Québec	
Formation du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur	60 000,0
Programme de subventions aux entreprises adaptées	135 100,0
Grands projets ^A	14 850,0
Projets spécifiques ^B	21 576,9
Total - Budgets centralisés destinés aux activités des directions générales de Services Québec	231 526,9
Bonification de l'EDMT 2025-2028 (entente Tarifs douaniers)	65 179,3
Budget initial réparti entre les régions	
Bas-Saint-Laurent	19 164,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	22 700,3
Capitale-Nationale	47 479,0
Mauricie	27 601,0
Estrie	38 670,7
Montréal	208 856,4
Outaouais	34 607,4
Abitibi-Témiscamingue	12 600,8
Côte-Nord	9 032,8
Nord-du-Québec	4 580,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11 901,2
Chaudière-Appalaches	24 985,5
Laval	33 037,7
Lanaudière	39 354,8
Laurentides	48 042,4
Montréal	96 311,7
Centre-du-Québec	21 355,7
Total – Budget initial réparti entre les régions	700 282,6
Total – Volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail	1 020 787,9
Achats de services dans le cadre des mesures d'emploi	1 839,4
Total – Volet Intervention du Fonds de développement du marché du travail, incluant l'achat de services dans le cadre des mesures d'emploi	1 022 627,3

A. Réalisés dans le cadre des projets économiques d'envergure, des projets majeurs et des projets de la Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Entreprises d'une valeur de 100 000 \$ et plus.

B. Projets d'exception mis en œuvre par le réseau des directions générales de Services Québec et bénéficiant d'un financement complémentaire à celui du réseau.

